Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902027-20251211-D20251112121-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE

Date de convocation 04/12/2025	Membres En exercice : 15 Présents : 10 Votants 13

Séance ordinaire du 11/12/2025 à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé , à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire

Présents :Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Delphine SAUBAN – Maëldan CORRE – Laurent FONTANIER - Aline COAT – Annick GUILLERM - Thomas GALL - René CHEVER – Baptiste MESSAGER
Absent ou excusé :

Allan LEON ayant donné procuration à Sébastien MARIE
Marie ROBAIL ayant donné procuration à Delphine SAUBAN
Graziella LIGUINEN ayant donné procuration à René CHEVER
Stéphanie MORVAN
Pascal MOGUEROU

Secrétaire : Aline COAT

OBJET : RENOUVELLEMENT CONVENTION REPAS REGIE MORLAIX POUR ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL

Madame la Maire-Adjointe chargé de l'enfance jeunesse et scolaire explique au Conseil Municipal que les repas de l'accueil de loisirs communal sont assurés par la régie de la ville de Morlaix, en prestations.
Le contrat actuel fixe un tarif de 3.57 € par repas. La ville de Morlaix propose la reconduction de ce tarif en 2026, pour une durée d'un an. Il est proposé la signature d'une convention en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de fournitures de repas avec la régie Restauration (Cuisine centrale Kegin Greiz) de la ville de Morlaix pour l'année 2026 au tarif de 3.57 € HT le repas.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE

MAIRIE DE PLOUNÉOUR-MENEZ (Finistère)

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902027-20251211-D20251112121-DE